



Dégringolade du pouvoir d'achat.

Les agents de la fonction publique ont perdu 22 % depuis 1995 !

Le projet de loi de finances pour 2015 vient de sortir, et le gouvernement confirme son mépris complet des fonctionnaires : il n'y aura rien pour eux, et le gel de la valeur du point d'indice se poursuit !

La réduction des dépenses publiques (- 50Mds€ d'ici 2017) se fait en partie sur leur dos, par une baisse des moyens budgétaires pour l'année 2015 de 7,7 milliards d'euros!

En 2012, du fait de l'inflation qui se situait à 2%, le pouvoir d'achat des agents publics a diminué : - 0,8% côté Etat, -0,6% dans le versant de l'hospitalière et -0,5% dans les collectivités territoriales (INSEE).

A cela, s'ajoutent la progression de la CSG et de la CRDS ainsi que l'augmentation de la retenue pour pension et des complémentaires santé qui ont encore rogné un peu plus le pouvoir d'achat.

L'évolution du point d'indice : du refroidissement au gel total

Seulement + 13% depuis 1995 !

En faible évolution depuis 1995, la valeur du point d'indice est gelée à 4,63€ depuis le 1^{er} juillet 2010 (et ce jusque 2017).

Qu'on en juge :

Nov 1995 4,10	Nov 1996 4,10	Oct 1997 4,14	Nov 1998 4,19	Déc 1999 4,25	Déc 2000 4,27	Nov 2001 4,31	Déc 2002 4,37	Déc 2003 4,37	Janv 2004 4,39
Nov 2005 4,47	Juil 2006 4,49	Fév 2007 4,53	Oct 2008 4,57	Oct 2009 4,60	Juil 2010 4,63	Déc 2011 4,63	Déc 2012 4,63	Déc 2013 4,63	Déc 2014 4,63

Pendant ce temps, l'inflation se poursuit année après année : + 35 % depuis 1995.

1995 1,7%	1996 2%	1997 1,2%	1998 0,7%	1999 0,5%	2000 1,7%	2001 1,7%	2002 1,9%	2003 2,1%	2004 2,1%
2005 1,8%	2006 1,6%	2007 1,5%	2008 2,8%	2009 0,1%	2010 1,5%	2011 2,1%	2012 2%	2013 0,9%	2014 0,5%

Résultat : le point d'indice des fonctionnaires a subi une véritable dégringolade par rapport à l'inflation : - 22 % de décrochage!

Les salaires du secteur public plus bas que dans le secteur privé.

Le salaire indiciaire de la catégorie C peine à suivre le SMIC (plus de un million d'agents, soit un agent sur 5), et plus le niveau de qualification s'élève, plus l'écart avec les salaires du privé s'accroît.

Les fonctionnaires territoriaux sont les plus mal lotis.

En 2012, la moitié des agents du versant territorial gagne moins de 1659 euros, sachant que les trois quarts des effectifs titulaires de la FPT sont constitués d'agents de catégorie C.

Facteur aggravant, les rémunérations et leurs évolutions varient selon les employeurs...

Et nombreux sont les agents de la territoriale qui se voient imposer un temps incomplet (petites communes rurales et domaine périscolaire).

D'importantes inégalités salariales femmes/hommes dans la fonction publique.

L'écart s'établit à -15 % dans le versant de l'Etat, et est plus important en catégorie A (18%) qu'en catégorie B (10,5%) et C (11%). Les femmes se retrouvent moins nombreuses que les hommes dans les postes valorisés à régime indemnitaire plus élevé.

La part plus importante que prend l'indemnitaire dans la catégorie A joue un rôle prédominant dans le creusement des inégalités F/H. De plus, le parcours professionnel des femmes est pénalisé par le temps partiel et des périodes d'interruptives de carrière.

Au final, le pouvoir d'achat baisse et les écarts de rémunérations et les inégalités grandissent au sein de la fonction publique.

Solidaires Fonction Publique exige l'ouverture de véritables négociations annuelles sur les salaires comme c'est le cas dans le secteur privé.

Au moment où les négociations PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) s'ouvrent dans la fonction publique, Solidaires sera particulièrement vigilante sur les conditions de mise en œuvre de celles-ci et sur les marges de manœuvre gouvernementales. Elle décidera sur ces critères de la poursuite ou non de sa participation à ces négociations.

Vont-elles permettre d'apporter une réponse à la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires ? Toute amélioration de la grille indiciaire se traduit nécessairement par une augmentation du pouvoir d'achat, et pour l'avenir, se répercute de surcroît sur le montant des pensions.

L'intégration de primes dans le traitement, autre enjeu des discussions PPCR, améliore aussi la retraite des fonctionnaires ; mais encore faudrait-il que la Ministre de la fonction publique dispose d'une réelle marge de manœuvre budgétaire en ce sens.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, par l'attribution à minima d'un nombre de points d'indice uniforme pour tous-tes (60 points).
- le dégel du point d'indice, valeur de référence du pouvoir d'achat des fonctionnaires.
- la refonte des carrières permettant la linéarité de la carrière et pour une véritable reconnaissance des qualifications.
- l'intégration d'une large partie des primes dans le traitement.
- l'égalité salariale femmes/hommes.
- la réduction des écarts de rémunération.